



## LE DEUXIÈME PILIER EST RÉSILIENT

AGEFI - 06.09.2024

**«LA RÉFORME DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE A DÉJÀ EU LIEU DANS LA PRATIQUE, SANS ATTENDRE QUE LE POLITIQUE N'EN LIVRE LA RECETTE.»**

**La campagne autour de la réforme LPP arrive à son apogée, et les messages se durcissent, tant du côté des opposants que des partisans. Cette votation aurait pu être l'occasion de mettre en lumière les forces du deuxième pilier et en exposer les avantages à une population un peu perdue face à tant de technicité.**

Malheureusement, la confiance des assurés dans leur prévoyance professionnelle ne semble figurer dans aucun argumentaire. Chez les opposants de gauche, cela peut se comprendre car leur amour assumé pour le 1er pilier n'a d'égal que leur méfiance du second. Chez les partisans, sentant le vent contraire, on fait feu de tout bois, quitte à mettre en doute la pérennité du deuxième pilier ou même à brandir le spectre de la pension populaire.

Or la prévoyance professionnelle n'est pas en danger. Cette réforme n'est donc ni nécessaire, ni urgente puisqu'il n'y a pas de sauvetage à opérer. Même si les degrés de couverture montrent encore quelques traces de la très mauvaise année boursière 2022, leur calcul repose sur des hypothèses techniques solides. Par exemple, le taux technique souvent défini autour de 4% voici 20 ans est en moyenne inférieur à 2% selon les dernières statistiques publiées par la Commission de Haute Surveillance de la prévoyance professionnelle. Cela veut dire qu'il y a aujourd'hui plus de réserves mathématiques au bilan pour garantir la même rente exprimée en francs.

Les caisses de pensions constituent aussi des provisions techniques lorsqu'elles choisissent de maintenir des taux de conversion élevés. Elles sont donc parfaitement en mesure de faire face à leurs engagements envers les assurés, dans le respect des dispositions minimales légales. En d'autres termes, la réforme de la prévoyance professionnelle a déjà eu lieu dans la pratique, sans attendre que le politique n'en livre la recette.

Par ailleurs, la confiscation des avoirs de prévoyance de tout-un-chacun pour alimenter une pension populaire n'est pas d'actualité. Les citoyens comprennent que cela reviendrait à nationaliser leur pécule de retraite et n'en veulent pas. Cette éventualité est donc brandie comme un épouvantail par les partisans de la réforme LPP pour exposer une alternative qui serait encore pire. Pourtant, le vote ne concerne aucunement le séquestre de l'épargne, mais un choix entre la réforme et le statu quo.

Refuser la réforme LPP proposée au vote le 22 septembre est une affirmation de confiance dans le système des trois piliers, et en particulier dans la résilience de la prévoyance professionnelle. C'est refuser d'ancrer légalement l'engrenage de la répartition dans la loi sur la prévoyance professionnelle. C'est refuser d'augmenter les frais administratifs pour gérer un bricolage bureaucratique. C'est refuser de réduire l'épargne des classes moyennes. Enfin, c'est refuser catégoriquement la centralisation qui, elle, pourrait donner naissance à la redoutée pension populaire.